

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances et du budget

Papeete, le 18 JUIN 2026

N° 59-2026

Document mis
en distribution

Le 18 JUIN 2026

RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2026 formalisant le report des crédits de paiement,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances et du budget,

par les représentants Monsieur Heinui LE CAILL et Madame Teumere ATGER-HOI,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3897/PR du 11 juin 2026, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2026 formalisant le report des crédits de paiement.

Conformément aux articles LP. 122-27 et LP. 122-28 du code des finances publiques de Polynésie française, le présent projet de délibération formalise le report sur la gestion 2026 des reliquats de crédits de paiement (CP) de l'exercice 2025 des comptes d'affectation spéciale, pour d'une part le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) et, d'autre part le fonds de prévention et de lutte contre les addictions (FPLA).

I- Concernant le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

Au titre des recettes, les CP reportés sont financés par le résultat d'investissement reporté à hauteur de 170 millions F CFP.

Au titre des dépenses, le report sur l'exercice 2026 du reliquat non consommé des CP de l'exercice 2025 s'élève à 170 millions F CFP selon le détail joint en annexe 1 au projet de délibération.

Compte tenu des CP inscrits au budget primitif pour un montant de 18 millions F CFP, l'enveloppe des CP du FDTC s'établit désormais à plus de 188 millions F CFP pour l'année 2026.

II- Concernant le fonds de prévention et de lutte contre les addictions (FPLA)

Au titre des recettes, les CP reportés sont financés par le résultat d'investissement reporté à hauteur de 25 millions F CFP.

Au titre des dépenses, le report sur l'exercice 2026 du reliquat non consommé des CP de l'exercice 2025 s'élève à 25 millions F CFP selon le détail joint en annexe 2 au projet de délibération.

Compte tenu des CP inscrits au budget primitif pour un montant de 5 millions F CFP, l'enveloppe des CP du FPLA s'établit désormais à plus de 30 millions F CFP pour l'année 2026.

III- Travaux en commission

Examiné en commission de l'économie, des finances et du budget le 18 juin 2026, le présent projet de délibération a suscité des échanges portant principalement sur la taxe pour le développement de la croisière et les aménagements financés grâce au FDTC.

* * * * *

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable de la majorité des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Heinui LE CAILL

Teumere ATGER-HOI

BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNEE 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
TOTAUX	BP 2026		Collectif n° 1		Collectif n° 2		BM 2026	
	60 925 074 500		5 000 000 000		0		65 925 074 500	
COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)	3 003 000 000	3 003 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000			6 503 000 000	6 503 000 000
Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)	2 207 000 000	2 207 000 000					2 207 000 000	2 207 000 000
Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH)	323 000 000	323 000 000					323 000 000	323 000 000
Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)	130 000 000	130 000 000					130 000 000	130 000 000
Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)	1 896 000 000	1 896 000 000					1 896 000 000	1 896 000 000
Fonds de prévention et de lutte contre les addictions (FPLA)	1 396 574 500	1 396 574 500					1 396 574 500	1 396 574 500
Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE)	4 000 000 000	4 000 000 000					4 000 000 000	4 000 000 000
Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI)	1 300 000 000	1 300 000 000					1 300 000 000	1 300 000 000
Fonds de la protection sociale universelle (FPSU)	42 537 500 000	42 537 500 000					42 537 500 000	42 537 500 000
Fonds de la lutte contre la cherté et du développement de la concurrence (FLCDC)	4 132 000 000	4 132 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000			5 632 000 000	5 632 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT								
TOTAUX	BP 2026		Collectif n° 1		Collectif n° 2		BM 2026	
	23 000 000		0		0		23 000 000	
COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)								
Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)								
Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH)								
Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)	18 000 000	18 000 000					18 000 000	18 000 000
Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)								
Fonds de prévention et de lutte contre les addictions (FPLA)	5 000 000	5 000 000					5 000 000	5 000 000
Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE)								
Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI)								
Fonds de la protection sociale universelle (FPSU)								
Fonds de la lutte contre la cherté et du développement de la concurrence (FLCDC)								

TOUTES SECTIONS CONFONDUES			
BP 2026	Collectif n° 1	Collectif n° 2	BM 2026
60 948 074 500	5 000 000 000	0	65 948 074 500

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR : DBF26200782DL-9

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2026 formalisant le report des crédits de paiement

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code des finances publiques de la Polynésie française et notamment son Livre I^{er} ;

Vu la délibération n° 2025-120 APF du 10 décembre 2025 modifiée relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2026 ;

Vu l'arrêté n° 818 CM du 11 juin 2026 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2026/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances et du budget ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

PREMIÈRE PARTIE

Les conditions générales de l'équilibre réel

Article 1^{er}.- Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés pour chaque compte d'affectation spéciale en section d'investissement, comme suit :

	en F CFP	Investissement	
		Recettes	Dépenses
Fonds pour le développement du tourisme de croisière	FDTC	+ 170 256 747	+ 170 256 747
Fonds de prévention et de lutte contre les addictions	FPLA	+ 25 100 332	+ 25 100 332

DEUXIÈME PARTIE

Les moyens alloués aux services et dispositions diverses

Article 2.- Le montant des recettes d'investissement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	001	Résultat d'investissement reporté	+ 170 256 747
TOTAL FDTC			+ 170 256 747
FPLA	001	Résultat d'investissement reporté	+ 25 100 332
TOTAL FPLA			+ 25 100 332

Article 3.- Le montant des crédits de paiement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	904	Tourisme	+ 170 256 747
TOTAL FDTC			+ 170 256 747
FPLA	910	Santé	+ 25 100 332
TOTAL FPLA			+ 25 100 332

Article 4.- Le report sur l'exercice 2026 des reliquats de crédits de paiement du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), restant à employer au 31 décembre 2025, selon le détail joint en annexe 1 à la présente délibération pour le montant de 170 256 747 F CFP déjà prononcé par l'ordonnateur du budget, est confirmé.

Article 5.- Le report sur l'exercice 2026 des reliquats de crédits de paiement du fonds de prévention et de lutte contre les addictions (FPLA), restant à employer au 31 décembre 2025, selon le détail joint en annexe 2 à la présente délibération pour le montant de 25 100 332 F CFP, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget, est confirmé.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS

Polynésie Française
Fonds de développement du tourisme de croisière
CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2025
ET REPORTES SUR LA GESTION 2026

Organisme : PF
Exercice : 2025
Budget : FDT
Edité le : 08/04/2026 04:33 PM

Annexe 1

No.AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
Mission	904 TOURISME	
Programme	90401 EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	
	1.2016 Aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava	11 830 399
	1.2017 Aménagement du débarcadère de Paopao	3 583 908
	3.2017 Aménagement débarcadère de Papetoai	299 450
	3.2019 Construction débarcadère et aménagement Papaputa	80 269 635
	4.2019 Aménagement du débarcadère de Maroe	67 804 116
	1.2021 Équipements et aménagements touristiques - 2021	6 469 239
	Total Programme	170 256 747
	Total Mission	170 256 747
	TOTAL GENERAL	170 256 747

Polynésie Française
Fonds de prévention et de lutte contre les addicti
CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2025
ET REPORTES SUR LA GESTION 2026

Organisme : PF
Exercice : 2026
Budget : FPS
Edité le : 08/04/2026 04:33 PM

Annexe 2

No.AP	LIBELLE AP		MONTANT CP REPORTE
Mission	910	SANTE	
Programme	91002	SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	
	3.2021	Prévention - Aménagements et équipements - 2021	23 704 518
	2.2023	Subventions aux associations - 2023	1 395 814
		Total Programme	25 100 332
		Total Mission	25 100 332
		TOTAL GENERAL	25 100 332



POLYNESIE FRANÇAISE

**PROJET DE MODIFICATION N° 2
DU BUDGET DE L'ANNEE 2026**

Comptes d'affectation spéciale

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT
DU TOURISME DE CROISIERE

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

PROJET DE BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2026

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 PROJET DE BUDGET EXERCICE 2026
 SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

Date 06/05/26

Page 1

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

Résultat d'INV reporté		Chapitre sans réalisations : 001			
Chapitre sans réalisations	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	RECETTES				
001	Résultat d'inv reporté				170 256 747
	TOTAL RECETTES.....				170 256 747
	EXCEDENT.....				170 256 747

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 PROJET DE BUDGET EXERCICE 2026
 SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

Date 06/05/26

Page 2

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

TOURISME				MISSION : 904	
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	DEPENSES				
	TOTAL DEPENSES.....				170 256 747
	DEFICIT.....				170 256 747

**BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2026**

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		170 256 747	100
904	TOURISME	170 256 747	100	0	
TOTAL GENERAL		170 256 747	100	170 256 747	100

**BALANCE GENERALE DE LA MODIFICATION N°2 DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2026**

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIERE

LB* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION D'INVESTISSEMENT		170 256 747	100,00	170 256 747	100,00	170 256 747	100,00	170 256 747	100,00	0	0,00	0	0,00
001	Résultat d'investissement reporté			170 256 747	100,00			170 256 747	100,00				
20	Immobilisations incorporelles												
21	Immobilisations corporelles	170 256 747	100,00			170 256 747	100,00						
23	Immobilisations en cours												
TOTAL GENERAL		170 256 747		170 256 747		170 256 747		170 256 747		0		0	

LB* : Ligne budgétaire

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20, 21 et 23.

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIERE (FDTC)

BUDGET DE L'ANNEE 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT			BP 2026		COL 2-2026		BM 2026	
PROG	ARTICLE	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
964 03		ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME						
	6744	Subventions exceptionnelles aux associations et autres organismes de droit privé - GIE TT		30 000 000				30 000 000
	678	Autres charges exceptionnelles		82 000 000				82 000 000
TOTAL 964 TOURISME			0	112 000 000	0	0	0	112 000 000
990 02		FISCALITE DIRECTE						
	7341	Taxe pour le développement de la croisière (TDC)	130 000 000				130 000 000	
TOTAL 990 GESTION FISCALE			130 000 000	0	0	0	130 000 000	0
991 02		GESTION FINANCIERE						
	681	Dotations aux amortissements		18 000 000				18 000 000
TOTAL 991 GESTION FINANCIERE			0	18 000 000	0	0	0	18 000 000
TOTAL GENERAL			130 000 000	130 000 000	0	0	130 000 000	130 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT				BP 2026		COL 2-2026		BM 2026	
MISSION	ART	n° AP	LIBELLES	RECETTES	MONTANT CP	RECETTES	MONTANT CP	RECETTES	MONTANT CP
001				0		170 256 747		170 256 747	
TOTAL 001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				0	0	170 256 747	0	170 256 747	0
021				0		0		0	
TOTAL 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				0	0	0	0	0	0
904			TOURISME		18 000 000		170 256 747		188 256 747
TOTAL 904 TOURISME				0	18 000 000	0	170 256 747	0	188 256 747
951			GESTION FINANCIERE						
	280		Amortissements des immobilisations incorporelles	18 000 000		0		18 000 000	
TOTAL 951 GESTION FINANCIERE				18 000 000	0	0	0	18 000 000	0
TOTAL GENERAL				18 000 000	18 000 000	170 256 747	170 256 747	188 256 747	188 256 747

FONDS DE PREVENTION ET
DE LUTTE CONTRE LES
ADDICTIONS

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FONDS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

PROJET DE BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2026

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 PROJET DE BUDGET EXERCICE 2026
 SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

Date 06/05/26

Page 1

FONDS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

Résultat d'INV reporté		Chapitre sans réalisations : 001			
Chapitre sans réalisations	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	RECETTES				
001	Résultat d'inv reporté				25 100 332
	TOTAL RECETTES.....				25 100 332
	EXCEDENT.....				25 100 332

BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2026

FONDS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		25 100 332	100
910	SANTE	25 100 332	100	0	
TOTAL GENERAL		25 100 332	100	25 100 332	100

**BALANCE GENERALE DE LA MODIFICATION N°2 DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2026**

FONDS DE PREVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

LB* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION D'INVESTISSEMENT		25 100 332	100,00	25 100 332	100,00	25 100 332	100,00	25 100 332	100,00	0	0,00	0	0,00
001	Résultat d'investissement reporté			25 100 332	100,00			25 100 332	100,00				
20	Immobilisations incorporelles	25 100 332	100,00			25 100 332	100,00						
21	Immobilisations corporelles												
TOTAL GENERAL		25 100 332		25 100 332		25 100 332		25 100 332		0		0	

LB* : Ligne budgétaire

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20 et 21

FONDS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS (FPLA)

BUDGET DE L'ANNEE 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT			BP 2026		COL 2-2026		BM 2026	
PROG	ARTICLE	LIBELLES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
002		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	587 774 500				587 774 500	
		TOTAL 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	587 774 500	0	0	0	587 774 500	0
96901		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE						
	606	Achats non stockés de matière et de fourniture		53 825 000		0		53 825 000
96902		ENSEIGNEMENT SECONDAIRE						
	6573	Subvention de fonctionnement aux organismes publics		36 420 000		0		36 420 000
96905		SOUTIEN A L'ÉLÈVE						
	6574	Subventions aux associations et autres organismes de droit privé		43 720 000		0		43 720 000
		TOTAL 969 ENSEIGNEMENT	0	133 965 000	0	0	0	133 965 000
970 02		SANTE PUBLIQUE - PREVENTION						
	602	Achats stockés - Autres approvisionnements		97 274 000				97 274 000
	606	Achats non stockés de matières premières (et fournitures)		1 960 000				1 960 000
	613	Locations		275 000				275 000
	617	Études et recherches		9 090 000				9 090 000
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		138 500 000				138 500 000
	623	Publicité, publications, relations publiques		87 600 000				87 600 000
	624	Transports		7 520 000				7 520 000
	625	Déplacements et missions		7 400 000				7 400 000
	628	Divers - Autres		2 290 500				2 290 500
	6573	Subvention de fonctionnement aux organismes publics		25 000 000				25 000 000
	657332	CHPF		69 000 000				69 000 000
	657334	FARE TAMA HAU		133 400 000		0		133 400 000
	6574	Subventions aux associations et autres organismes de droit privé		223 300 000		0		223 300 000
	6743	Subventions exceptionnelles aux organismes publics		150 000 000				150 000 000
		TOTAL 970 SANTE	0	952 609 500	0	0	0	952 609 500
971 01		PROTECTION DE L'ENFANCE						
	623	Publicité, publications, relations publiques		49 500 000		0		49 500 000
971 02		SOLIDARITE						
	623	Publicité, publications, relations publiques		33 500 000		0		33 500 000
971 03		COHESION SOCIALE						
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		6 820 000				6 820 000
	623	Publicité, publications, relations publiques		76 000 000		0		76 000 000
	6574	Subventions aux associations et autres organismes de droit privé		72 180 000		0		72 180 000
971 06		SPORTS						
	652	Aides à caractère économique		64 000 000				64 000 000
		TOTAL 971 VIE SOCIALE	0	302 000 000	0	0	0	302 000 000
990 01		FISCALITE INDIRECTE						
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		3 000 000				3 000 000
	712 32	Droits de consommation sur le tabac	325 000 000				325 000 000	
	712 33	Droit de consommation sur les liquides destinés au vapotage	23 800 000				23 800 000	
	712 41	Taxe de consommation pour la prévention	190 000 000				190 000 000	
	713 21	Taxe de consommation pour la prévention en régime intérieur	270 000 000				270 000 000	
		TOTAL 990 GESTION FISCALE	808 800 000	3 000 000	0	0	808 800 000	3 000 000
991 02		AUTOFINANCEMENT NET						
	681	Dotations aux amortissements		5 000 000				5 000 000
		TOTAL 991 GESTION FINANCIERE	0	5 000 000	0	0	0	5 000 000
		TOTAL GENERAL	1 396 574 500	1 396 574 500	0	0	1 396 574 500	1 396 574 500

FONDS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS (FPLA)

BUDGET DE L'ANNEE 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT			BP 2026		COL 2-2026		BM 2026	
MISSION	ART	n° AP	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
001		Résultat d'investissement reporté			25 100 332		25 100 332	
		TOTAL 001	0	0	25 100 332	0	25 100 332	0
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
		TOTAL 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0	0	0	0
910		SANTE		5 000 000		25 100 332		30 100 332
		TOTAL 910 SANTE	0	5 000 000	0	25 100 332	0	30 100 332
951		GESTION FINANCIERE						
	280	Amortissements	5 000 000		0		5 000 000	
		TOTAL 951 GESTION FINANCIERE	5 000 000	0	0	0	5 000 000	0
		TOTAL GENERAL	5 000 000	5 000 000	25 100 332	25 100 332	30 100 332	30 100 332